

**Demande de dérogation mineure
en vertu de l'article 45 de la Loi sur l'aménagement du territoire**

Mercredi 3 février 2021

18 h 30

Dossier n° : D08-02-20/A-00300
Propriétaire(s) : Kamal Roy Nandram
Adresse : 211, place Balmoral
Quartier : 18 - Alta Vista
Description officielle : partie du lot 15, Junction Gore
Zonage : R1GG
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

À son audience du 5 août 2020, le Comité de dérogation a approuvé des demandes d'autorisation (D08-01-20/B-00126 et D08-01-20/B-00129) et une demande de dérogation mineure (D08-02-20/A-00119) visant à permettre la création d'un nouveau lot et la réduction de la largeur d'un lot aux fins d'aménagement résidentiel futur.

Le propriétaire a présenté maintenant une demande de dérogation mineure additionnelle visant à permettre la construction d'une maison isolée proposée, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, le propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction de la superficie de la cour arrière à 5,889 % de la superficie du lot ou 54,02 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de cour arrière d'au moins 25 % de la superficie du lot ce qui, dans ce cas-ci, correspond à 229,375 mètres carrés.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire.